

Le Journal Angerlais



RENTRÉE DES CLASSES

Elle a eu lieu le jeudi 2 septembre pour tous les élèves du SIVOSS. Madame LEMONNIER, accueille les enfants de petite et moyenne section de maternelle à Ermenouville. Ils doivent avoir 3 ans dans l'année civile pour être admis. A Angiers, Madame SENECAL (Directrice) et Martine accueillent les enfants de grande section de maternelle et quelques CP. Les autres élèves de CP et les élèves de CE1 sont accueillis chez Madame PAQUET et Christelle dans la classe primaire. Les élèves de CE2 et CM1 sont scolarisés à Houdetot et pris en charge par Monsieur LERAT. Enfin, Madame DURAND, à Bourville n'accueille cette année que des élèves de CM2.



OBJECTIF CIEL

Profitant des vacances scolaires et du soleil, les marelles des deux écoles ont été repeintes par Valère.

Appelé pousse-pion au Cameroun et château en Guinée, ce jeu se joue dans la plupart des pays du monde dans les cours de récréation.

Il se pratiquait déjà dans l'antiquité et beaucoup au moyen âge.

Depuis des générations donc, les règles se transmettent entre enfants des plus âgés au plus jeunes.



ECOLE 2.0



L'an dernier le SIVOSS a décidé d'équiper les classes primaires d'écrans numériques.

Un écran numérique a donc été installé dans chacune des classes ainsi que des tablettes avec casque pour les enfants.

Le SIVOSS lors de son projet a bénéficié du plan de relance de l'état qui a accordé une subvention pour que les écoles élémentaires puissent s'équiper en matériel numérique. Une autre subvention a été accordée par le service de la DETR.

Ce beau projet satisfait pleinement les enseignants et nous ne doutons pas que les enfants apprécieront cette façon ludique d'enseigner. Bien sûr ils conserveront leurs cahiers et crayons, l'enseignement ne se fera pas que sur écran.

Malgré quelques craintes au cours de l'année écoulée, il n'y a pas eu de fermeture de classe à la rentrée. Notre effectif est de 90 élèves.



TOUS CONCERNÉS !



Afin d'assurer la protection des élèves qui prennent le bus à Iclon et aussi les autres usagers, un passage piétons a été peint près de l'abri bus et des panneaux le signalant ont été installés. Ceci en espérant faire baisser la vitesse et éviter un accident.

"La bonne longueur pour les jambes, c'est quand les pieds touchent bien par terre" - Coluche



➔ Eco-geste

Chaque année, 20 milliards de tonnes de déchets sont déversés dans la mer... ! Imaginez si chacun(e) prenait quelques mesures dans son quotidien pour limiter ce gâchis et désastre écologique. Pourtant rien de plus simple : mettre un stop-pub sur sa boîte aux lettres, refuser les emballages superflus, remplacer les bouteilles d'eau en plastique par une gourde et l'eau du robinet... Et si vous voulez aller plus loin : faites de vos promenades des bonnes actions en ramassant les déchets que vous croisez sur votre chemin.

La mer commence à Angiens !

➔ Loto

Le 17 octobre prochain, le Club du 3ème âge organise un loto pour ses adhérents.

Rendez-vous à 14h30 à la salle Floréal pour un moment convivial !



➔ Sortie au théâtre

"Les clubs du 3ème âge et des anciens combattants d'Angiens ont organisé conjointement une sortie théâtre à Dieppe, salle du casino à l'occasion du festival Molière. L'association les enfants de Molière est à l'origine de ce festival.

Nous avons pu assister dimanche 5 septembre à une pièce à sketches merveilleusement interprétée par les duettistes Gilles Alma et Benoit Joubert.

Trente-huit angerlais(es) appartenant aux 2 associations avaient répondu favorablement à notre invitation. Au retour, tout le monde, satisfait du spectacle s'est retrouvé autour d'une assiette anglaise préparée par la maison Cirasse Frères de Luneray." Patrick VIANDIER



LE JOURNAL ANGERLAIS | 2



RETOUR SUR LA FÊTE DE LA ST MARTIN

"La Saint-Martin 2021, première pour moi et mon équipe, a été une belle réussite.

Les festivités ont débuté par l'inauguration de l'église suivi d'un barbecue (qui a attiré 130 personnes). La soirée a été animée par un groupe de musique et s'est achevée avec la traditionnelle retraite aux flambeaux et son feu d'artifice. Petits et grands sont venus nombreux pour cette occasion.

La journée de dimanche, malgré la présence de deux groupes de musique, des personnages Disney et des chars fleuris, a été gâchée par une météo capricieuse.

Quant aux forains ils ont été satisfaits de la bonne entente avec notre équipe et de l'organisation. Ils nous ont déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Nous restons toutefois prudents, au vue de la situation sanitaire et nous vous tiendrons informé du calendrier des autres manifestations en temps voulu.

Nous reviendrons vers vous soit par le biais de flyers, du journal communal ou de notre page Facebook.

Si vous êtes intéressé pour rejoindre notre équipe, manifestez-vous auprès de nos membres. Nous serions heureux de vous accueillir au sein de notre équipe.

Nous avons hâte de vous retrouver pour d'autres moments festifs et chaleureux !"

Alexandre et toute son équipe

➔ Sophrologie

Au cours de l'été ont eu lieu 12 séances de sophrologie. Elles ont rassemblé une dizaine de personnes qui ont pu apprendre à mieux gérer leur stress.

Suite à la satisfaction des participants, 12 nouvelles séances sont de nouveau proposées. Ces séances sont gratuites.

Le groupe étant limité à une dizaine de personne, **veillez à vous inscrire au : 06.58.69.37.41.**

La date de reprise n'est pas encore fixée (comptez début octobre), toutefois **les séances auront lieu les lundis soir, à la salle Floréal, de 18h40 à 19h40.** En fonction du nombre de participants un second créneau pourra être ouvert.

Seule condition : avoir 16 ans minimum.

➔ Entretien du village

Vous êtes nombreux à avoir signalé que l'entretien des caniveaux et trottoirs se dégradait. Vous avez également constaté que l'herbe envahissait le cimetière.

Depuis quelques années maintenant, la loi interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

En 2019, l'interdiction a été étendue aux particuliers. En 2022, une nouvelle extension concernera les cimetières et terrains de sport.

Le désherbage de l'ensemble de ces espaces, effectué manuellement au rotatile ou encore à la binette, est d'une part, moins parfait qu'avec le glyphosate et d'autre part nécessite l'utilisation de moyens humains importants.

Si le budget de la commune reste excédentaire, c'est au prix de rigueur et de sacrifice, comme par exemple le non remplacement d'un agent d'entretien parti en retraite.

L'agent communal peut-il désherber l'ensemble du domaine communal avec une binette et assurer l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal ?

Bien évidemment, la réponse est non.

Que faire ? Plusieurs réflexions sont en cours d'analyse.

Les pouvoirs publics avaient envisagé la végétalisation des cimetières, Des expériences sont en cours dans certaines communes, mais les premiers résultats ne semblent pas probants.

Ce que la commune ne peut pas faire seule, faisons-le ensemble !

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs peut être à la charge des riverains.

Le code général des collectivités territoriales, offre la possibilité au maire de légiférer dans ce sens.

Dès lors, il appartient à chacun des résidents, locataires ou propriétaires, d'entretenir le trottoir ou l'accotement en façade de sa propriété et ce jusqu'au caniveau.

Bien évidemment, cette décision est assortie de conséquences, tant sur le plan réglementaire que sur le plan juridique, qu'il convient de mesurer.

Cependant, le conseil municipal est persuadé que chacun et chacune d'entre nous a à cœur de vivre et de se promener dans un village propre, calme et accueillant.

➔ Etat Civil

Décès

03/07/2021 - CAUMONT Joël

16/08/2021 - JOURJON Yvonne

26/08/2021 - GUEDIN Marie-Claude

04/09/2021 - BLOQUET Florence

05/09/2021 - COUROYER Jean



Naissance

11/06/2021 - QUENEL Jeanne



FINANCES COMMUNALES: BUDGET 2020

L'étude menée par la Direction Générale des Finances Publiques, compare en euros et par habitant le budget d'Angiens aux communes de 500 à 2000 habitants :

- au niveau départemental 95% des communes de même catégorie,
- au niveau régional 97% des communes de même catégorie,
- au niveau national 96% des communes de même catégorie.

	angiens	département	régional	national
Recettes de fonctionnement - A	792	777	725	1021
<i>dont impôts locaux</i>	134	310	287	495
fiscalité reversée par GFP	204	41	21	11
Dotations Globales de fonctionnement	77	109	94	87
Dépenses de fonctionnement - B	688	612	595	803
charges de personnel	240	261	246	322
Achats et charges externes	199	169	161	242
charges financières	13	10	9	19
Subventions versées	18	18	21	46
Contingents	135	72	69	56
Capacité d'auto financement A-B	104	165	140	218

La politique mise en place permet de limiter les dépenses et offre un autofinancement ou excédent de 104€ par habitant.

	angiens	département	régional	national
Total des ressources d'investissement C	902	348	296	453
Total des emplois d'investissements D	446	350	276	438
<i>dont dépenses d'équipements</i>	390	265	208	330
Besoin de financement résiduel D-C	-456	2	-20	-15

Le décalage entre la réalisation des travaux et l'encaissement définitif des subventions entraîne un besoin de financement positif de 456€.

	angiens	département	régional	national
Dettes				
Encours de la dette au 31 dec	954	446	422	703
Annuités des dettes bancaires ..	66	70	60	103

Les emprunts contractés pour le financement des travaux de l'église sont récents et entraînent un encours de dette qui peut paraître élevé, cependant l'annuité de la dette est comparable aux communes de même catégorie.

	angiens	département	régional	national
Fonds de roulement au 31 dec	813	767	668	727

Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et le paiement des charges.

NAVETTES MARCHÉS

Nous rappelons que les personnes âgées de plus de 60 ans et en résidence principale dans la commune peuvent bénéficier à titre gratuit du transport avec une navette pour se rendre aux marchés de Saint-Valéry-En-Caux et Fontaine-Le-Dun

Temps libre sur le marché : **1h30**

Point d'arrêt à Angiens : Préciser à la réservation, **un endroit sécurisé** pour monter et descendre.

Réservation **2 jours minimum** avant le jour du marché au : **02.35.57.92.00**

➔ Ateliers Vill'âge



La municipalité soucieuse de la santé des plus de 60 ans invite cette population à prendre part aux ateliers vill'âge qui auront lieu à la salle floréal. Le premier thème abordera l'alimentation le 21 septembre de 14h à 16h. Merci de compléter les bulletins d'inscription qui vous ont été distribués et de les retourner en mairie.

➔ Site internet d'Angiens

Pour des raisons techniques le site internet de la commune est accessible provisoirement à l'adresse suivante : angiens-76.e-monsite.com

➔ Repas des aînés

Le dimanche 26 septembre prochain, à 12h, le CCAS invite nos aînés à un repas convivial. Il se déroulera à la salle Floréal. Merci de retourner votre coupon réponse à la mairie au plus tôt afin de faciliter l'organisation de l'évènement.

➔ Octobre rose



Le samedi 16 octobre aura lieu une marche afin de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et ainsi recueillir des fonds pour la recherche.

➔ Commémoration

Le mercredi 1er septembre, les anciens combattants accompagnés de la municipalité, ont commémoré le 77^e anniversaire de la libération d'Angiens.



Directeur de la publication :

J-M FERMENT

Comité de rédaction :

O.LE GALLAIS, C.PIMENTA, L.LETAILLEUR, J-C. LEUSIERE, A.PAULMIER.

Conception :

L.LETAILLEUR

Impression par nos soins

Tirage 300 exemplaires

Dépôt légal en cours

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

INAUGURATION DE L'EGLISE

La réouverture de l'Eglise ! un moment très attendu.

Le samedi 3 Juillet dernier, les habitants d'Angiens ont répondu très nombreux, à l'invitation du Maire Jean Marie FERMENT et du Père BRENTOT lors de la réouverture de l'église après sa réfection.

Pour la circonstance, les bénévoles avaient assuré le grand nettoyage de l'édifice, son fleurissement afin d'accueillir au mieux les Angerlais(es). C'est avec beaucoup d'émotion que le Père BRENTOT reçut des mains du Maire la clé de l'église.

L'église fut bénie et les messes pourront ainsi être programmées à nouveau.

A la fin de la cérémonie, les commentaires de satisfaction étaient unanimes pour dire que l'église de notre village participe à la vie rurale.



LE PATRIMOINE ANGERLAIS À L'HONNEUR



Le 18 septembre après-midi, dans le cadre des journées du patrimoine, la mairie d'Angiens organise une balade de 5 km environ autour du village et de ses hameaux pour découvrir le manoir, les châteaux, les églises et la motte féodale. Le rendez vous est fixé à 14h devant la mairie.

La balade durera environ 2h30 et sera commentée par une habitante du village. Un pot de l'amitié clôturera cette journée.

Possibilité de se déplacer en voiture. Covoiturage possible. Le pass sanitaire est obligatoire. Merci de vous inscrire auprès de la mairie : mairie-sg.angiens@wanadoo.fr ou au 02.35.97.10.30

JE PRÉFÈRE MANGER A LA CANTINE (P.PERRET)

La restauration scolaire accueille tous les enfants dès que les parents en ont fait la demande en complétant le document d'inscription.

Le service de cantine est sous la responsabilité de Madame Laetitia GOGNET qui est aidée par Corine, Virginie, Martine et Christelle.

C'est la société Convivio cuisine évolutive qui fournit les repas, et en fonction des propositions Madame GOGNET établit des menus variés et équilibrés. La commande doit être passée la veille avant 10h.

Le prix du ticket est de 3€50 et les tickets sont en vente dans chaque mairie du regroupement.

La rentrée a débuté avec 55 repas. L'an dernier jusqu'à 80 repas étaient servis chaque jour. La restauration se fait en 2 services. Ceux scolarisés à Angiens en premier, et en second ceux qui ont le trajet à faire en bus.

Lors de l'inscription, les parents doivent préciser si leur enfant suit un régime, a des allergies alimentaires ou appartient à une confession religieuse interdisant certains aliments.



Vous souhaitez recevoir le journal par e-mail, signalez-le nous à l'adresse suivante : mairie-sg.angiens@wanadoo.fr